

Repenser les politiques et les actions de protection des victimes au sein des institutions sportives

Depuis plusieurs années, le mot d'ordre en matière de lutte contre les violences sexuelles dans le sport est de libérer la parole des victimes. Les optimistes y verront une prise de conscience salubre visant à faciliter les divulgations ; les plus sceptiques un propos empreint de bonne conscience, visant surtout à se dédouaner de toute responsabilité vis-à-vis des attitudes inappropriées que bon nombre n'ont pas manqué d'avoir face à des victimes qui avaient, depuis fort longtemps, le courage de parler mais dont la parole n'était pas entendue. Un article de Dr **Greg Décamps**, maître de conférences en psychologie du sport et de la santé, Université de Bordeaux.



Les statistiques de l'enquête « Disclose » publiées en 2019 sont équivoques : à partir des 77 affaires analysées, les enquêteurs ont montré que dans 12% des cas, les signaux d'alerte transmis par la victime étaient ignorés des instances sportives et dans 23% des cas, le soutien des instances était apporté à l'auteur et non à la victime. L'affaire dite des « lanceurs de marteaux », portée devant la justice en 1993 grâce au combat de Catherine Moyon de Baecque, constitue le triste souvenir d'une époque où les victimes se voyaient mises à l'écart pour avoir terni l'image de leur sport, sans que les agresseurs ne subissent une

« L'absence de faits de violence dans les statistiques d'une fédération m'alerte et m'intrigue »

quelconque mesure d'éloignement. Bien que les victimes soient aujourd'hui mieux écoutées, comme en témoigne en 2007 la prise en compte des propos d'Isabelle Demongeot par le ministère des sports dans l'affaire De Camaret, il serait illusoire de considérer que cette époque est révolue. Par exemple, si la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) a affiché dans un premier temps une volonté de faire table rase de l'époque mandarinale d'un président décrit par la majorité de sa communauté comme ayant couvert des agissements que Sarah Abitbol a fini par dénoncer en 2020, les compétences d'anciens cadres n'ayant pas toujours eu des pratiques irréprochables par le passé se voient de plus en plus sollicitées pour de nouvelles missions. Serons-nous bientôt amenés à observer dans le patinage les pratiques ayant amené la Fédération Française d'Athlétisme à promouvoir ou récompenser les lanceurs de marteaux reconnus coupables par la justice ? L'avenir nous le dira. L'heure reste donc à la vigilance vis-à-vis de ces fonctionnements institutionnels dans lesquels les enjeux de carrière viennent mettre à mal les plus nobles intentions. En effet, les dirigeants sportifs, des « petits » clubs jusqu'aux plus puissantes fédérations, restent persuadés que l'évaluation de leurs actions ou carrière n'en sera que plus favorable si leur institution est perçue comme exempte de tout fait de violence et ce, bien que les conclusions du rapport ministériel¹ de 2009 relatif à ces questions attestent du fait qu'aucune discipline ne puisse se considérer comme épargnée. De ce fait, l'absence de faits de violence dans les statistiques d'une fédération m'alerte et m'intrigue. Tout ceci ne peut aujourd'hui qu'être considéré comme résultant d'une absence de dispositifs favorisant la libération de la parole des victimes ou pire, d'une volonté délibérée de dissimuler les faits portés à la connaissance des dirigeants. Restons donc vigilants vis-à-vis de ces lieux « bien

EN

A new look at policies and measures for protecting victims in sport organisations

For several years, the emphasis has been on breaking the silence for victims in the combat against sexual abuse in sport. Optimists see this as a healthy raising of awareness which will make it easier for victims to speak out; more sceptical people as a way of easing the conscience, aimed primarily at evading all responsibility for the inappropriate attitudes shown by a considerable number of people faced with the declarations of victims who have had the courage to speak out for a long time now, but whose words have not been heard. Dr **Greg Décamps**, lecturer in sport and health psychology, University of Bordeaux.



The statistics from the "Disclose" enquiry published in 2019 are equivocal: from the 77 cases analysed, the researchers showed that in 12% of cases the victim's allegations were ignored by the sporting bodies and that in 23% of cases, the organisations supported the perpetrator rather than the victim. The so-called "hammer throwers" case, taken to court in 1993 thanks to Catherine Moyon de Baecque's persistence, is a sad reminder of a time when victims were set aside for tarnishing the image of sport while the perpetrators stayed in place. Although victims are heard more now, as the attention given by the minister of sport in 2007 to Isabelle Demongeot's revelations in the De Camaret affair showed, it would be unrealistic to think that that era is finished. As an example, although the French Figure Skating Federation (FFSG) seemed at first determined to get rid of the dictatorial ethos of a president seen by most of those around him as having covered up the abuses which Sarah Abitbol finally revealed in 2020, the competences of former managers who were not always above reproach in the past are being increasingly solicited by new mandates. Are we about to see in skating the same practices that led the French Athletics Federation to promote or compensate the hammer throwers found guilty by the courts? The future will tell. We still need to be vigilant regarding the actions of institutions where career issues can nullify the noblest intentions. In fact, sport managers, from the smallest clubs to the most powerful federations, remain

sous tous rapports » dans lesquels les victimes ne se sentent sûrement pas libres de parler.

Il serait pour autant inapproprié de blâmer les attitudes des dirigeants sportifs qui restent actuellement fort démunis quant à la façon de gérer les signalements de violence sexuelle. Contrairement à la majorité des affaires largement médiatisées, ces scandales sexuels exposent les présidents de petits clubs locaux à la gestion délicate de ces signalements. D'autant plus délicate que souvent, l'auteur désigné est un proche, un ami, un bénévole dont l'implication au sein du club est exemplaire ou un jeune talent promis à une carrière exceptionnelle. Délicate car, souvent, aucune politique de gestion de ces signalements n'a préalablement été actée ou anticipée. Je ne saurais que recommander à l'intégralité des clubs sportifs français de se doter, au sein de leur règlement intérieur, d'une procédure de gestion des faits de violence, harcèlement et discrimination. Procédure qui, après avoir été discutée et votée dans un contexte exempt de toute urgence, constituera une mesure de protection rapide et efficace des protagonistes impliqués,

victime déclarée et auteur désigné. Cette protection passera le plus souvent par une mesure temporaire d'éloignement qui concernera toutes les personnes impliquées (quitte à ce que le club se retrouve en difficulté en devant se passer de l'un de ses personnels jugés indispensables). Cette mesure se doit d'être explicitée et justifiée comme nécessaire à la mise en place d'un contexte qui permettra aux enquêteurs de mener les auditions visant à recueillir les éléments et propos dont la justice aura ensuite besoin. Cette procédure devra s'assurer que les conditions dans lesquelles les victimes pourront parler leur évitent de nouveaux traumatismes liés aux attitudes inappropriées de ceux qui ne sont pas habilités ou compétents pour recevoir leur parole. S'assurer aussi que les protagonistes impliqués pourront disposer d'une prise en charge juridique et médico-psychologique sérieuse, quitte à se doter de dispositifs d'orientation vers des professionnels de ces deux domaines.



protagonistes impliqués pourront disposer d'une prise en charge juridique et médico-psychologique sérieuse, quitte à se doter de dispositifs d'orientation vers des professionnels de ces deux domaines.

Vous l'aurez compris, si la protection des sportifs repose aujourd'hui majoritairement sur la formation des entraîneurs (ce qui a pour effet de les stigmatiser en les désignant à tort comme l'auteur de violences le plus fréquent), j'en appelle à la sensibilisation des dirigeants sportifs quant au fait que leur carrière les amènera très probablement à devoir se saisir d'outils de signalement tels que la cellule SignalSport² et d'effectuer nombre de démarches s'inscrivant dans une approche respectueuse de la psychologie des victimes.

convinced that their behaviour and career will be viewed more favourably if their organisation is seen to be exempt from any sort of abuse, despite the fact that the conclusions of the ministerial report on the matter in 2009¹ found that not one discipline could claim to be spared. Because of this, for me, the absence of cases of abuse in a federation's statistics sounds an alarm and raises questions. All this can only be considered as the result of a lack of schemes for allowing victims to speak, or, worse still, a deliberate desire to hide the facts brought to the knowledge of managers. We must remain vigilant about those "good in every respect" places where victims obviously do not feel free to speak out.

However, it would be unfair to blame the attitudes of sport managers who lack the resources to deal with allegations of sexual abuse. Unlike the majority of widely publicised cases, these sex scandals expose the presidents of small, local clubs to the delicate task of dealing with

the allegations. This is made even more delicate by the fact that the alleged perpetrator is often a friend, a volunteer whose devotion to the club is exemplary, or a talented young player with the promise of a great career. Delicate because, often, no policy for dealing with such allegations has previously been adopted or planned. I would recommend all French sport clubs to adopt, in their internal regulations, a procedure for managing cases of abuse, harassment and discrimination. A procedure which, having been discussed and adopted calmly in a context devoid of any urgency, will represent a fast, effective measure of protection for the protagonists involved, the declared victim and the alleged perpetrator. This protection will usually involve a measure for temporarily removing all the people involved (even if the club will find itself in difficulties without the services judged to be indispensable of one of these people). This measure should be explained and justified as necessary for providing a context where the investigators can hear statements which the legal services will need afterwards. This procedure must ensure that victims can talk in conditions which avoid any further traumatism linked to the inappropriate attitude of people with neither the skill nor the competence to hear them. It must also ensure that the protagonists involved can benefit from a serious legal and medical/psychological handling of the case, even if this means adopting schemes calling on professionals from these areas.

You will have understood that even if the protection of athletes relies mostly on training coaches (which has the effect of stigmatising them by wrongly labelling them as the most common perpetrators), I call for making sport managers fully aware that their career will very probably include the need to use signalling tools such as the SignalSport unit², and to take a number of steps towards a respectful approach to the psychology of victims.

“The absence of cases of abuse in a federation's statistics sounds an alarm and raises questions”

1 Etude des violences sexuelles dans le sport en France : Contextes de survenue et incidences psychologiques, rapport ministériel 2009 / Study of sexual abuse in French sport: Context of cases and psychological incidents, ministerial report 2009

2 www.sports.gouv.fr/signaler-une-violence-501